

## ACCUEIL REGULIER

### **INSCRIPTION EN 2 ETAPES – avant d’être sur liste d’attente :**

**1<sup>ère</sup> étape** – prendre contact avec l’un des Relais Petite Enfance (RPE) de la ville (01 69 25 71 02 / 01 69 04 10 56), dans le cadre des missions du guichet unique pour assister à une réunion de présentation.

Trois rencontres mensuelles sont proposées (2 présentiels ou 1 visio) par les animatrices. Ces rencontres présentent :

- L’offre d’accueil municipale
- Les missions d’accompagnement des RPE dans le cadre de l’embauche comme particulier- employeur d’une assistante maternelle agréée par le Conseil Départementale
- L’offre privée.

**A l’issue de cette rencontre**, les parents peuvent prendre rendez-vous pour effectuer une demande d’inscription en crèches municipales.

**2<sup>ème</sup> étape** – Inscription en accueil régulier

Du lundi au vendredi – de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h à partir du **5<sup>ème</sup> mois de grossesse**

Espace des « Tout petits »  
35 rue de Montlhéry  
01 60 16 35 94

Par mail :

[Crèche-familiale@sgdb91.com](mailto:Crèche-familiale@sgdb91.com)

Justificatifs à fournir :

- Justificatif de domicile datant de – de 3 mois (en cas de séparation, 1 justificatif de chaque parent)
- Le numéro d’allocataire CAF
- Un certificat de grossesse ou acte de naissance si l’enfant est déjà né
- L’évaluation des besoins d’accueil

## ACCUEIL OCCASIONNEL

L’accueil occasionnel est réservé aux génoévains.

Maison de l’Enfance  
105 avenue de la Liberté  
01 69 25 7100

[Petite-enfance@sgdb91.com](mailto:Petite-enfance@sgdb91.com)

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, De  
9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Justificatifs à fournir /

- Justificatif de domicile datant de – de 3 mois (en cas de séparation, 1 justificatif de chaque parent)
- Le numéro d’allocataire CAF

Acte de naissance ou livret de famille

## **REGLEMENT D’ATTRIBUTION DES PLACES**